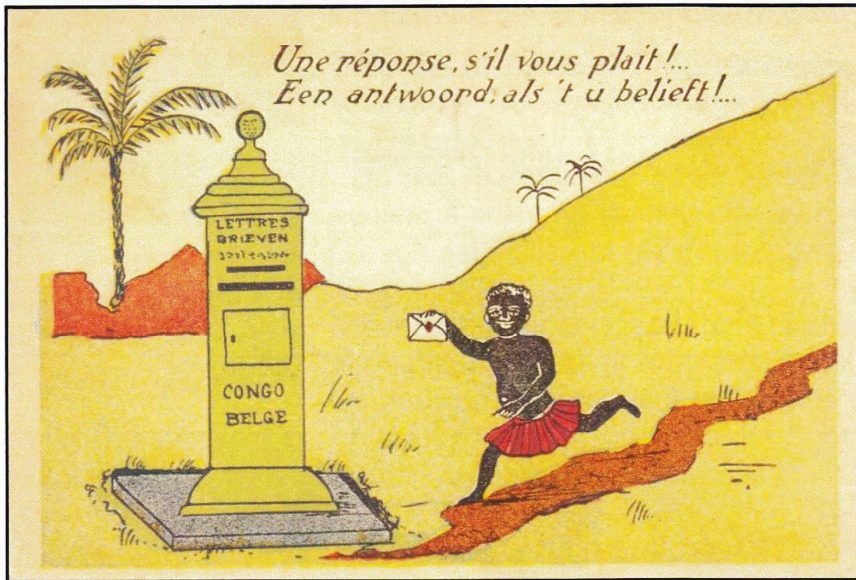


LES CAHIERS DU CONGO



Destinataire

ISSN 0775-9576

Revue philatélique trimestrielle



Editeur : Ch. Hénuzet – Place Saint Roch, 30 – 5620 Florennes

Les cahiers du Congo

Revue trimestrielle paraissant en septembre, décembre, mars et juin. - Toute contribution rédactionnelle est la bienvenue. Elle est à envoyer à : cahiersducongo@hotmail.com.

Toute reproduction est interdite sans autorisation écrite.

Editeur responsable : Th. Frennet - Rue La Rue, 17 – 1420 Braine-l'Alleud

Comité de rédaction : M. Hopperets, Th. Frennet, Ch. Hénuzet, M. Oblin, Ch. Stockmans, J. P. Flamand

Abonnement : 16 € à verser au compte BE12 7320 2753 2792 (Bic : CREGBEBB) des Cahiers du Congo.

Prix au numéro : 5 €



Document de la couverture : lettre affranchie au moyen du timbre « Parcs nationaux » 196A à 4,50 F. (timbre 4 du BF1) Stanleyville 12.05.1939 vers la Belgique. Le timbre étant hors cours (concrétisé par le cachet O appliqué à côté du timbre) la lettre est taxée au double du port pour une lettre voyageant par la voie ordinaire soit 2 x 1,50 F.

Sommaire

Eliane Deneumostier	3
Deuxième liaison régulière Belgique Congo par la Sabena	4
Un vieux papier ou une fenêtre sur l'Histoire	9
Boma office d'échange	12
Les escales de la Compagnie Maritime Belge lors des liaisons Anvers – Congo	15

In Memoriam Eliane Deneumostier

Charles Hénuzet



Ce samedi 6 décembre, Eliane Deneumostier nous a quittés.

Elle était membre de l'Académie de philatélie de Belgique, de la Société Franco-Britannique de Paris et membre d'honneur de l'Académie du Portugal.

Eliane et Marcel, son époux, enseignants tous les deux, avaient à cœur de transmettre leurs vastes connaissances. C'est ainsi qu'ils ont rédigé de nombreux ouvrages de philatélie.

Eliane s'était spécialisée dans la philatélie du Congo qu'elle aimait faire découvrir à travers la vie et l'Histoire du Congo. Sa passion l'a amenée à publier les **Cahiers du Congo** pen-

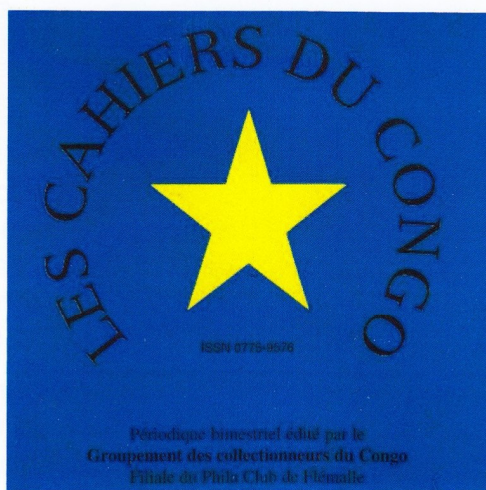
dant 16 années.

Nous avons eu la chance de la rencontrer, de recevoir ses conseils, son aide.

Mais surtout, elle nous a confié ses Cahiers du Congo pour leur donner un nouveau souffle.

Eliane Deneumostier laisse un grand vide dans le monde philatélique mais nous essayerons de perpétuer sa mémoire en poursuivant son œuvre.

*Ne la pleurez pas, elle est allée
rejoindre son fils bien-aimé
dans un jardin d'Eden avec fleurs,
oiseaux de paradis
et des petits chats.
Pensez à elle.
Ne l'oubliez pas*



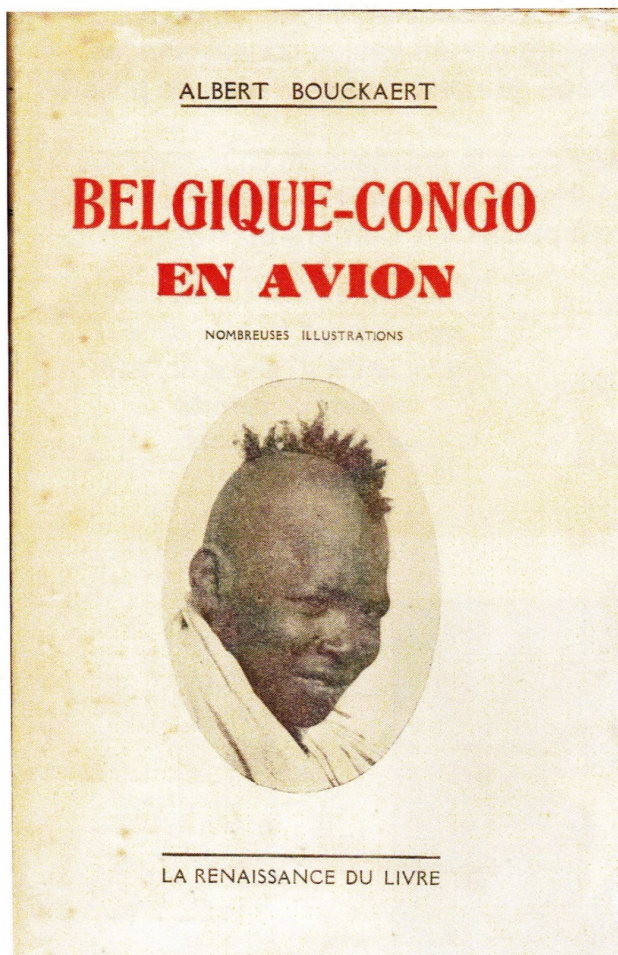
Couverture du n° 61 octobre 2000

Un de nos lecteurs recherche l'oblitération philatélique « FOIRE COMMERCIALE DE STANLEYVILLE » août 1955, sur plis ou carte ou autre.
Faire offre aux Cahiers du Congo qui transmettra.

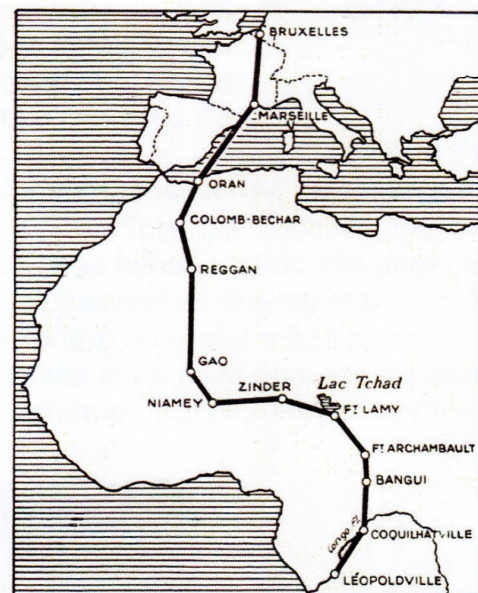
Deuxième liaison aérienne régulière Belgique- Congo SABENA

Jean-Pierre Flamand

Historique : c'est le Fokker F-VII (OO-AGI) baptisé « LEOPOLD ROGER » qui effectua cette deuxième liaison régulière. Départ de Bruxelles le vendredi 8 mars avec arrivée à Léopoldville le mercredi 13 mars 1935 ; départ de Léopoldville le lundi 18 mars avec arrivée à Bruxelles le vendredi 22 mars 1935.



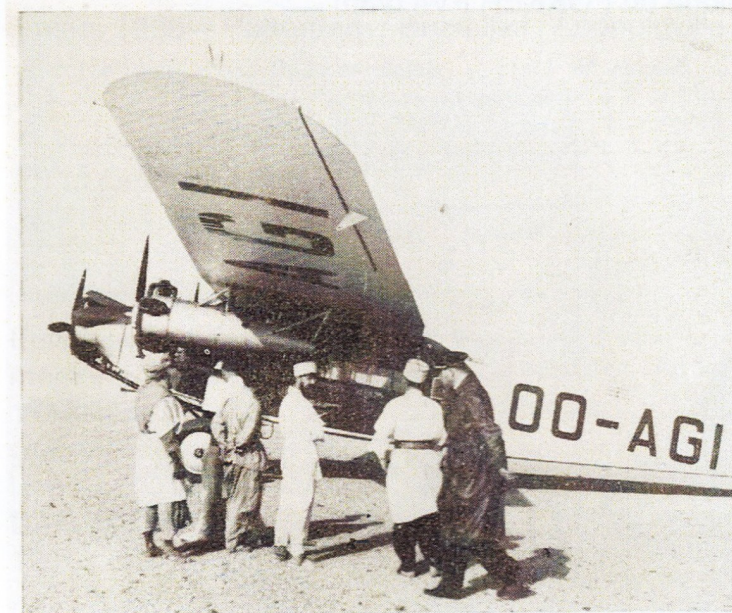
Equipage : Van Ackere (pilote), Closset (co-pilote) et Beckman (radio-mécano).



Cette aventure est racontée dans le livre du journaliste Albert Bouckaert qui fut avec son collègue René Weverbergh les deux premiers passagers d'un vol régulier Belgique/Congo et retour ; voici résumé le récit de son voyage « aller ».

C'est à 4 h 04 exactement, après que la poste eut été embarquée, que nous décollâmes en nous dirigeant rapidement vers le Sud. Piquée de rares étoiles, la nuit nous avait définitivement absorbés. Alors que nous passions à l'ouest de Charleville-Mézières, l'aurore, timidement, colora l'Orient de bleu-pastel et de rose tendre. J'avais les pieds gelés et les doigts gourds, car la température dans la cabine marquait 11 degrés sous zéro ! Nous volions à 2500 mètres et les avions à l'époque, n'étaient pas encore chauffés. La température, fort heureusement, s'améliora et c'est dans une ambiance délicieuse que nous nous posâmes à 8 h 37 sur l'aérodrome de Mari gnane, terme de notre première étape. Six heures et demie plus tard, après un splendide survol de la Méditerranée, nous prenions contact à la Sénia (aérodrome d'Oran)

avec la terre d'Afrique. En 1935, le voyage aérien Belgique/Congo durait cinq jours et demi.



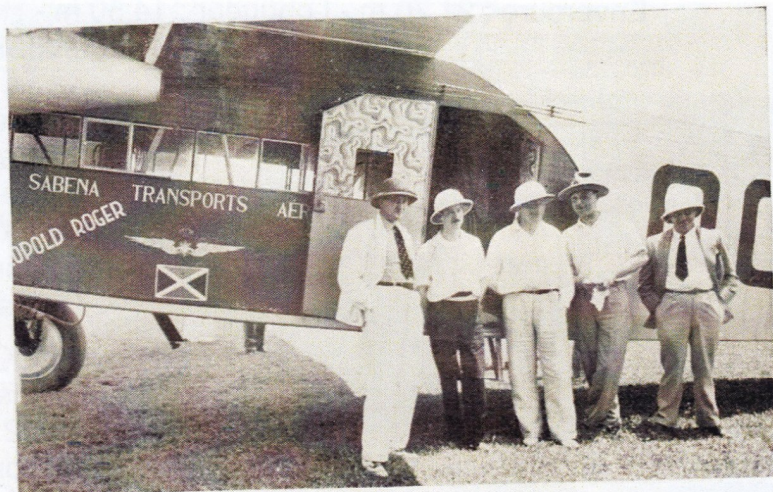
A Reggan, au seuil du Tanezrouft.

Le premier jour, l'avion « faisait » Bruxelles/Oran avec escale à Marseille ; le deuxième jour Oran/Reggan, avec escale à Colomb-Béchar ; le troisième jour était notamment consacré au survol des 1200 km de sable que constitue le désert du Tanezrouft ; après quoi, l'avion suivait le fleuve Niger jusque Niamey ; le quatrième jour comportait la longue étape Niamey/Zinder/Fort-Lamy ; le cinquième jour, au cours de l'étape Fort-Archambault/Bangui/Coquilhatville, on pénétrait dans le ciel congolais ; la matinée du sixième jour, enfin, était occu-

pée par une « promenade » de quatre heures au-dessus des forêts et des larges méandres du fleuve Congo, promenade au terme de laquelle le voyageur, quelque peu fourbu, était déposé sur le terrain brûlant de N'Dolo (Léopoldville) vers 13 h. Cinquante-cinq heures de vol effectif et cinq nuits pour arriver à Léo !

A Reggan, pour se dégourdir les jambes, le voyageur pouvait visiter le village indigène, primitif à souhait, et le curieux réseau de « forgaras » (canalisations souterraines) qui maintient en vie la palmeraie à moins qu'il ne préfère se faire véhiculer dans les dunes, par un dromadaire loué aux Touaregs de passage.

La cabine du « Léopold Roger » comportait 3 sièges seulement. Le reste était réservé à la poste, avec des casiers remplis de courrier, et aux vivres, pour le cas où l'on atterrirait en plein bled, à quelques centaines de kilomètres de tout secours immédiat.



Après l'arrivée à Léopoldville.
De gauche à droite : MM. Bouckaert, Bergmans, Van Acker, Closset et Weverbergh.

Au retour, l'avion part de Léopoldville à 6 h du matin et couvre les étapes :

1^{er} jour : Léopoldville/Coquilhatville/Bangui/Fort-Archambault.

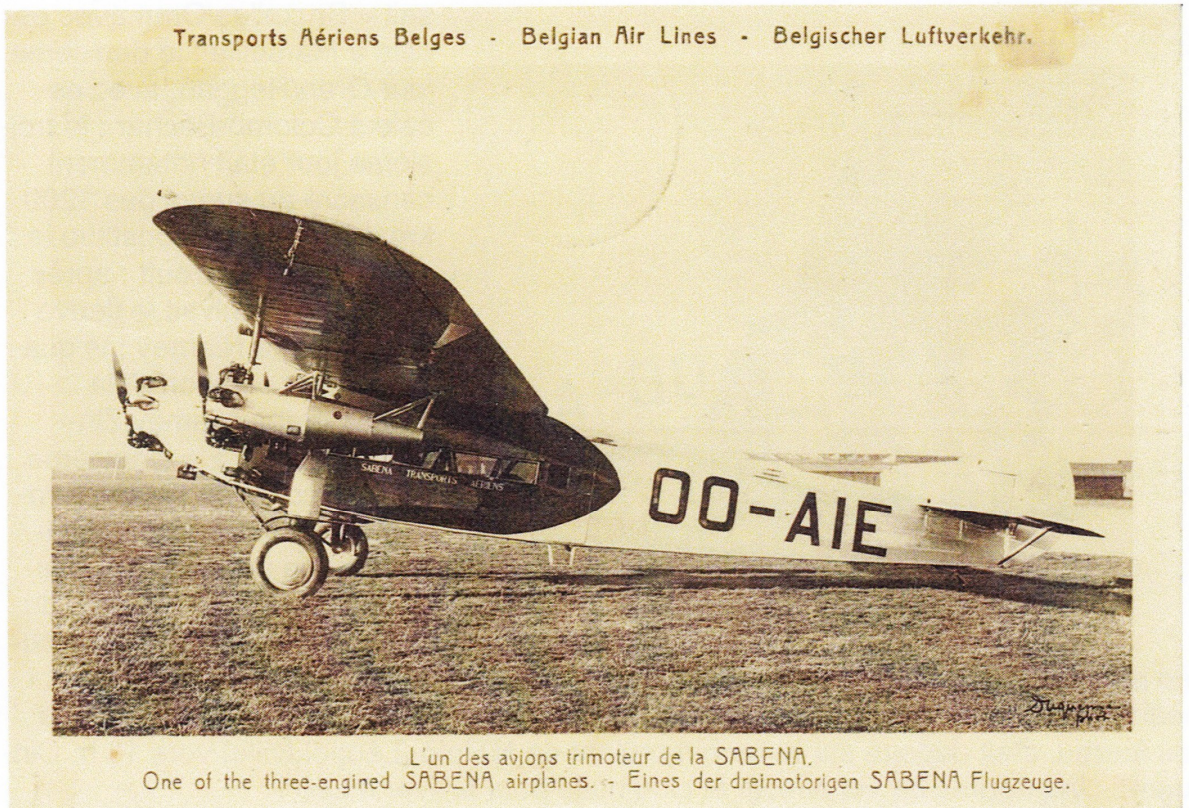
2^{ème} jour : Fort-Archambault/Fort-Lamy/Zinder/Niamey.

3^{ème} jour : Niamey/Gao/Reggan.

4^{ème} jour : Reggan/Colomb-Béchar/Oran.

5^{ème} jour : Oran/Marseille/Bruxelles

Fiche technique du FOKKER FVII b/3m



Envergure : 21,70 m - Longueur : 14,50 m - Hauteur : 3,90 m

Vue intérieure d'un avion trimoteur de la SABENA.
Kajuitzicht van het driemotorig SABENA vliegtuig.
Interior of a three-engined SABENA airplane.
Inneres eines dreimotorigen SABENA Flugzeuges.



Transports Aériens Belges - Belgische Luchtlijnen
Belgian Air Lines - Belgischer Luftverkehr.

Moteurs : (3x) Gnome & Rhône - Poids à vide : 3.280 kg
Poids au take-off : 5.200 kg - Vitesse de croisière : 165 km/h
Vitesse maximum : 195 km/h
Equipage : 2 pilotes + radio/mécanicien (longues distances)
Passagers : 8 à 10

Le Fokker OO-AGI fut construit par la SABCA et inscrit au registre belge le 6 octobre 1932. Baptisé « Léopold Roger », en l'honneur du second pilote du trimoteur Handley Page O-BAHO qui réalisa la première liaison Belgique/Congo en 1925, il entre en service au Congo le 8 octobre 1935 et est vendu à la société AVIA de Costermansville le 21 mars 1945.

Il est radié au Congo en 1959.

Documents aérophilatéliques de la 2^{ème} liaison

5 mars 1935 – Rotterdam / Bruxelles / Léopoldville



Enveloppe commémorative de la 1^{ère} liaison Belgique/Congo oblitérée à ROTTERDAM le 5 III 1935.-12 h.

Cachet d'arrivée à Léopoldville le 13-3-35.-14 h.

L'Avenir colonial belge du 2 mars

1935 publie l'avis suivant : « La surtaxe aérienne pour la nouvelle ligne Congo/Belgique sera de 2.50 Fr/5 gr pour les lettres et cartes postales ».



18 mars 1935 – Léopoldville / Bruxelles

Lettre oblitérée à LEOPOLDVILLE le 17-3-35.-11 h.

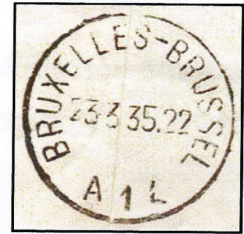


Mentions manuscrites : « AVION » et « Imprimé ». Cachet publicitaire « CONSOMMEZ LES CAFÉS DU CONGO ».

Tarif imprimé par avion vers la Belgique :

0.30 F (imprimé) + 2.50 F/25 g (surtaxe aérienne) = 2.80 F

10 mars 1935 – Mweka / Luebo / Léopoldville / Bruxelles



Lettre déposée dans la boîte aux lettres du train reliant Luluabourg à Port Francqui d'où la mention au crayon : « Trouvé dans boîte Train D21 le 10-3-35 » et signature du préposé au relevé de la boîte. A l'arrêt de Mweka, la lettre est oblitérée du 10-3-35 -1 h et transportée par voie de surface jusque Luebo (CA le 11-3-35.-10 h.).



Acheminée ensuite par avion SABENA AFRIQUE jusque Léopoldville pour prendre la 2^{ème} liaison aérienne régulière (CA à BRUXELLES le 23.3.35.-22 h.).

Tarif lettre par avion pour la Belgique :
1.50 F (lettre) + 2.50 F/5 g (surtaxe aérienne) = 4.00 Fr.

Bibliographie

Bouckaert, Albert, *Belgique – Congo en avion*, La renaissance du livre

Périodiques de la S.A.B.

Périodiques du Musée de l'Air.

Un vieux papier...ou une fenêtre sur l'Histoire ?

Sophie Oblin.

En 1907, le consulat italien de Boma, dans ce qui est encore l'Etat indépendant du Congo, se retrouve chargé des ressortissants italiens de la colonie voisine de l'Angola. Ou comment un simple papier jauni nous ouvre une fenêtre sur l'Histoire...

N. 239.



N. 239.

REGIO DECRETO *che stende alle colonie Portoghesi di Angola e S. Thomé la giurisdizione del consolato di Boma.*

25 aprile 1907.

(Pubblicato nella Gazzetta Ufficiale del Regno il 21 maggio 1907, n. 119)

VITTORIO EMANUELE III

PER GRAZIA DI DIO E PER VOLONTÀ DELLA NAZIONE
RE D'ITALIA

Visto il regolamento consolare approvato con regio decreto 7 giugno 1866, n. 2996;

Sulla proposta del Nostro ministro segretario di Stato per gli affari esteri;

Abbiamo decretato e decretiamo:

Articolo unico.

La circoscrizione del Nostro consolato in Boma (Congo) è estesa alle colonie Portoghesi di Angola e S Thomé, le quali vengono perciò distaccate dal distretto del Nostro consolato in Lisbona.

Ordiniamo che il presente decreto, munito del sigillo dello Stato, sia inserito nella raccolta ufficiale delle leggi e dei decreti del Regno d'Italia, mandando a chiunque spetti di osservarlo e di farlo osservare.

Dato a Roma, addì 25 aprile 1907.

VITTORIO EMANUELE

Registrato alla Corte dei conti addì 16 maggio 1907.

*Reg. 34. Atti del Governo a f. 121. PACINI
Luogo del Sigillo. V. Il Guardasigilli ORLANDO.*

TITTONI.

Fogli sciolti — Anno 1907. N. 239. Composto di pag. 1.

Soit une fois traduit dans la langue de Molière :

DECRET ROYAL *qui étend dans les colonies portugaises de l'Angola et de S. Thomé la juridiction du consulat de Boma.*

25 avril 1907

VICTOR-EMMANUEL III

Par la grâce de Dieu et par la volonté du peuple Roi d'Italie.

Vu le règlement consulaire approuvé par le décret royal du 7 Juin 1866, n. 2996 ;
Sur proposition de Notre secrétaire d'État aux affaires étrangères ;

Nous avons décrété et décrétons :

Article unique.

La circonscription de Notre consulat à Boma (Congo) est étendue aux colonies Portugaises d'Angola et S. Thomé, qui sont donc détachées du district de Notre consulat de Lisbonne.

Nous ordonnons que le présent décret, portant le sceau de l'État, soit inséré dans le recueil officiel des lois et décrets du Royaume d'Italie, mandatons quiconque sur place de l'observer et de l'appliquer.

Donné à Rome, le 25 Avril 1907.

VICTOR EMMANUEL

Victor-Emmanuel III, avant-dernier roi d'Italie

Le signataire de ce décret est le roi Victor-Emmanuel III d'Italie. Sans être philatéliste, il a tout de même sa place au panthéon des collectionneurs : sa collection de pièces de monnaie comptait plus de 100 000 spécimens.

En 1907, cela fait six ans que son père, Humbert Ier, a été assassiné par un anarchiste et qu'il lui a succédé sur le trône. Son règne s'étendra jusqu'à la fin de la Deuxième Guerre Mondiale, la chute de Mussolini entraînant alors la sienne. Pendant une période intermédiaire, son fils Humbert, plus populaire, exercera le pouvoir royal. Victor-Emmanuel finira par abdiquer en faveur de son fils le 9 mai 1946. Mais il est déjà trop tard : un référendum est prévu pour le 2 juin et le peuple italien vote pour la République. Humbert II, dernier roi d'Italie, n'aura régné que 35 jours. L'épouse de ce « roi éclair » n'était autre que la sœur de Léopold III, Marie-José de Belgique.

L'ensemble de la famille royale connaît alors l'exil. Victor-Emmanuel III s'éteindra moins d'un an plus tard en Egypte. Sa collection de pièces repose, elle, au Musée national de Rome car il l'avait offerte en cadeau au peuple italien lors de son abdication.

Charles I^{er} de Portugal, avant-dernier roi... du Portugal

En 1907, l'homologue de Victor-Emmanuel au Portugal s'appelle Charles I^{er}. Ce dernier est marié à Amélie d'Orléans, fille aînée du Comte de Paris et prétendant au trône de France. Il ne le sait pas encore, mais il lui reste moins d'un an à vivre. Il

sera en effet assassiné en même temps que son fils aîné, le 1^{er} février 1908, par deux activistes républicains. Son fils cadet, Manuel II de Portugal, perdra son trône le 5 octobre 1910, suite à un coup d'Etat républicain. C'est la fin de la monarchie au Portugal.

Charles I^{er} chercha durant son règne à étendre les colonies portugaises en Afrique. Il fut cependant contraint de plier devant les prétentions colonialistes de la Grande-Bretagne sur cette région d'Afrique.

La colonie portugaise de l'Angola

Les Portugais entrent en relation avec le Royaume du Kongo à la fin du 15^e siècle et créent une série de comptoirs commerciaux : Mpinda (1483), Luanda (1575), Benguala (1587), etc. Petit à petit, ils acquièrent le contrôle de toute la zone côtière, à coup de traités ou de guerres avec les tribus locales. Le plus important, pour les Portugais, n'a jamais été d'administrer des territoires étendus, mais plutôt d'établir des relations commerciales. C'est en particulier le commerce des esclaves qui les motive, ces derniers étant nécessaires au développement de l'autre grande colonie portugaise : le Brésil.

Ce n'est qu'à partir de 1880 que le Portugal cherche à développer l'intérieur des terres, et à former ainsi une véritable colonie. Les frontières de l'Angola seront longtemps disputées, les puissances coloniales de la région s'affrontant à ce sujet durant plusieurs décennies. La question ne sera définitivement réglée qu'en 1905. Et, coïncidence de l'Histoire, ce n'est nul autre que roi Victor-Emmanuel III d'Italie, signataire du décret de 1907, qui est alors chargé d'arbitrer la frontière avec le Baroteland britannique (Zambie actuelle).

L'Angola restera portugais jusqu'en 1975. Il est toujours le deuxième pays lusophone par son étendue et le troisième par sa population.

Les îles de São Tomé et Príncipe

Îles volcaniques du Golfe de Guinée, São Tomé et Príncipe étaient inhabitées avant leur découverte au XV^e siècle par les navigateurs João de Santarém et Pedro Escobar. A partir de cette époque, les deux îles furent colonisées par les Portugais, qui y apportèrent esclaves et cannes à sucre. La culture de la canne à sucre devint alors pour longtemps la principale activité économique de ces îles.

São Tomé fut appelée ainsi car découverte le jour de la Saint-Thomas (21 décembre 1471). Príncipe s'appelait au départ Santo Antão (Saint Antoine) mais son nom fut modifié en 1502 en référence au Prince du Portugal, à qui les taxes sur le sucre étaient payées.

Les deux îles sont indépendantes depuis 1975 (République démocratique de Sao Tomé-et-Príncipe) et surtout connues actuellement pour leur production de cacao.

Merci à Charles Hénuzet pour son document et sa proposition d'article.

Sources :

www.wikipedia.org

www.historyinanhour.com

www.britannica.com

Bureau international
de
l'Union postale universelle.

N° 1306/62

Objet.

Renseignements
concernant l'exécution de la Convention révisée
du 10 juin 1875.

Berne, le 15 avril 1891.

SERVICIO INTERNACIONAL

INDICEN N° 1924

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que
l'Administration de l'Etat indépendant du
Congo vient d'ériger la perception de Boma
en office postal d'échange.

A partir du 1^{er} mai prochain, ce nouvel
office fonctionnera au même titre que celui de
Banana pour les relations postales que l'Etat
indépendant du Congo entretient avec l'étranger;
il aura spécialement dans ses attributions la ré-
ception et la transmission des dépêches interna-
tionales transportées par les steamers qui ne font
pas escale à Banana.

Le bureau d'échange de Banana continuera
à s'occuper de la réception et de l'expédition des
correspondances par tous les bateaux qui y feront
arrêt ou qui en partiront.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de
ma haute considération.

D. D.

A l'arrière
du document, on
trouve 2 cachets
administratifs ; 1^{er}
en haut à gauche
« direction géné-
rale de correios 18
MAYO 91 Monte-
video » et le 2^{ème}
cachet festonné
avec inscription
« Cuae ??? A 9
JUNIO 91 A Mon-
tevideo » ; ensuite
2 inscriptions ma-
nuscrrites, chaque
fois suivies d'une
signature, la 2^{ème}
signalant que
l'information a été
transmise à l'admi-
nistration respon-
sable.

En bas de
verso, le cachet de
l'administration
responsable datée
du 9 JUNIO 91.



A la H^a à sus efectos
Fernando



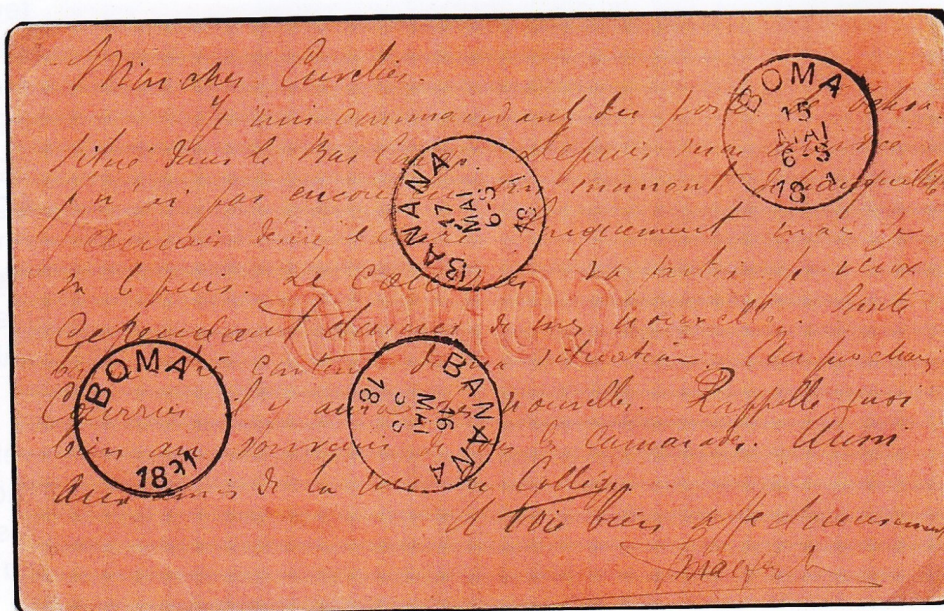
Cortesuela expreque a la
capeta correspondint.

[Signature]



Le verso de l'entier postal est frappé des cachets de Boma du 15 Mai 6 - S 1891(1.1DMTY départ pour Banana) le second de Boma ; est muet. Ensuite on trouve Banana 16 Mai 3-S 1891 (1.1

DMTY arrivée à Banana) et 17 Mai 6 - S 1891(1.1 DMTY) date à laquelle il part pour être chargé sur le bateau en partance pour l'Europe. Le bateau n'étant pas belge, il ne monte pas jusque Boma et c'est Banana qui fait alors office de bureau d'échange.



Gare de Boma

Le chemin de fer du Mayumbe

Naissance du Congo Belge Didier Hatier 1989 p. 116

Les escales de la Compagnie Maritime Belge lors des liaisons Anvers - Congo

Michel Hopperets

SOUTHAMPTON (suite)

Pour en terminer avec le chapitre consacré à l'escale de Southampton, voici un second exemple d'oblitération SOUTHAMPTON / SHIP-LETTER, apposée cette fois sur un entier postal de l'E. I. C. (fig. 1-2).



fig. 1

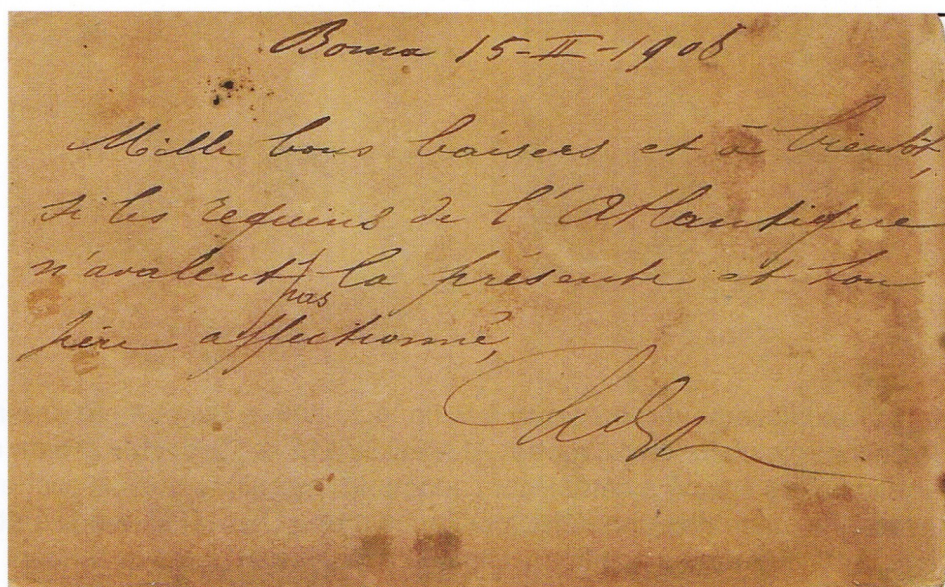


fig. 2

La carte a été écrite à Boma le 15 février 1908 et embarquée à bord du paquebot LEOPOLDVILLE 3 qui partira de Matadi le 18 février 1908 pour arriver à Anvers le 9 mars 1908.

Une griffe linéaire LEOPOLDVILLE a été apposée à bord du navire. Cette griffe annulait la figurine de l'entier et le timbre complémentaire de 5 centimes qui a malheureusement été enlevé.

La carte a été débarquée à l'escale de Southampton où elle a reçu le cachet SOUTHAMPTON / SHIP-LETTER du 7 mars 1908. Elle a ensuite poursuivi son voyage vers la Belgique.

LA ROCHELLE-PALLICE

La Rochelle-Pallice, port français situé sur la côte Atlantique, était une autre escale traditionnelle pour les paquebots de la C. M. B. effectuant la liaison Anvers-Congo.

Le courrier débarqué à La Rochelle recevait à son arrivée un cachet dateur portant la dénomination La Rochelle-Pallice ou La Rochelle (voir fig. 3). Ce cachet était soit frappé à côté de l'affranchissement lorsque celui-ci avait été annulé à bord du navire, soit annulait les timbres lorsqu'ils n'étaient pas encore oblitérés.

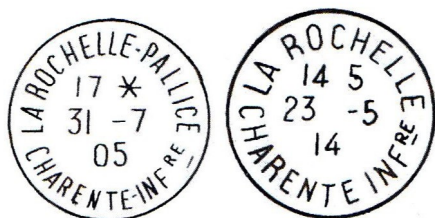


fig. 3

C'est ainsi que l'on peut retrouver l'oblitération de La Rochelle non seulement sur des timbres français, mais aussi belges et congolais, ou encore sur des timbres de Côte d'Ivoire, de Guinée ou du Sénégal.

Le plus souvent, le cachet à date est accompagné d'une petite griffe « PAQUEBOT » (24 x 4 mm), prouvant que le courrier a été débarqué d'un navire.



fig. 4

Sur l'affranchissement représenté à la fig. 4, le timbre belge a été annulé à bord par le cachet circulaire du paquebot ANVERS-VILLE 2 ; le cachet à date de La Rochelle-Pallice a été frappé à côté. Pour l'anecdote, signalons que ce cachet du paquebot Anversville présentait une défectuosité : le mot « DE » était mal fixé et peut être retrouvé dans différentes positions. Dans le cas présent, il est quasiment renversé.

Voici deux autres exemples de courrier affranchi au moyen d'un timbre belge. La carte présentée à la fig. 5 a été écrite à bord de l'ELISABETHVILLE 1 où elle a reçu une griffe linéaire « PAQUEBOT ELISABETHVILLE » non oblitérante. Au débarquement à l'escale de La Rochelle, le timbre y a été annulé par le cachet à date de La Rochelle et la petite griffe « PAQUEBOT » a été apposée à deux reprises.

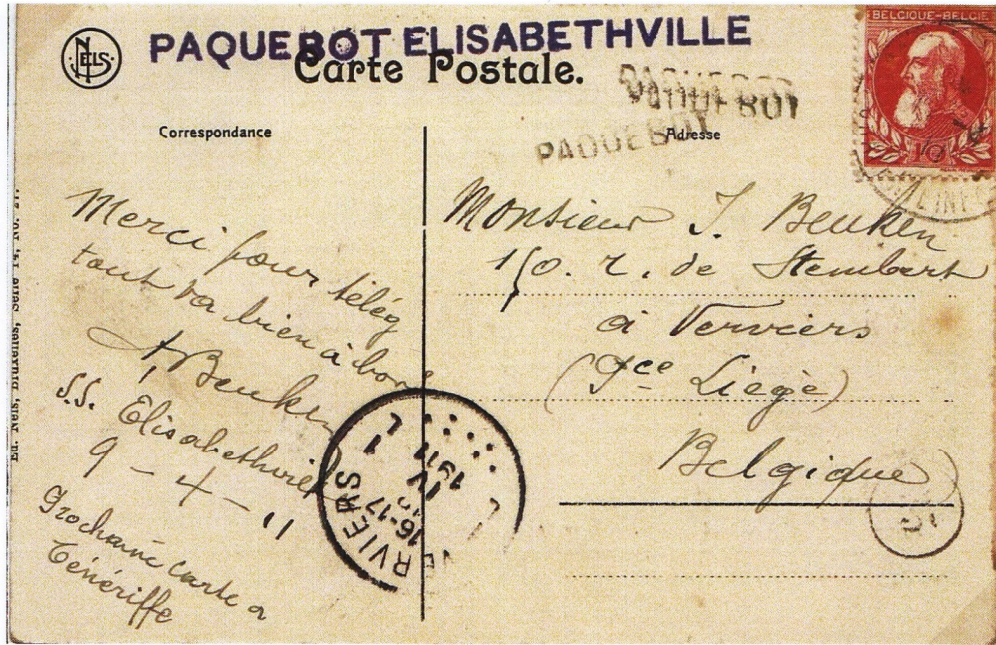


fig. 5

Sur la seconde carte (fig. 6), écrite à bord de l'ALBERTVILLE 4, le timbre belge a été annulé à bord par le cachet circulaire sans date «ALBERTVILLE PAQUEBOT». A La Rochelle, estimant sans doute que l'annulation du timbre n'était pas suffisante, le postier l'a à nouveau oblitéré avec le cachet à date de La Rochelle-Pallice. Nous retrouvons une nouvelle fois la présence de la petite griffe caractéristique «PAQUEBOT» du port de La Rochelle.



fig. 6

Envisageons à présent la correspondance affranchie au moyen de timbres congolais. En voici deux exemples.

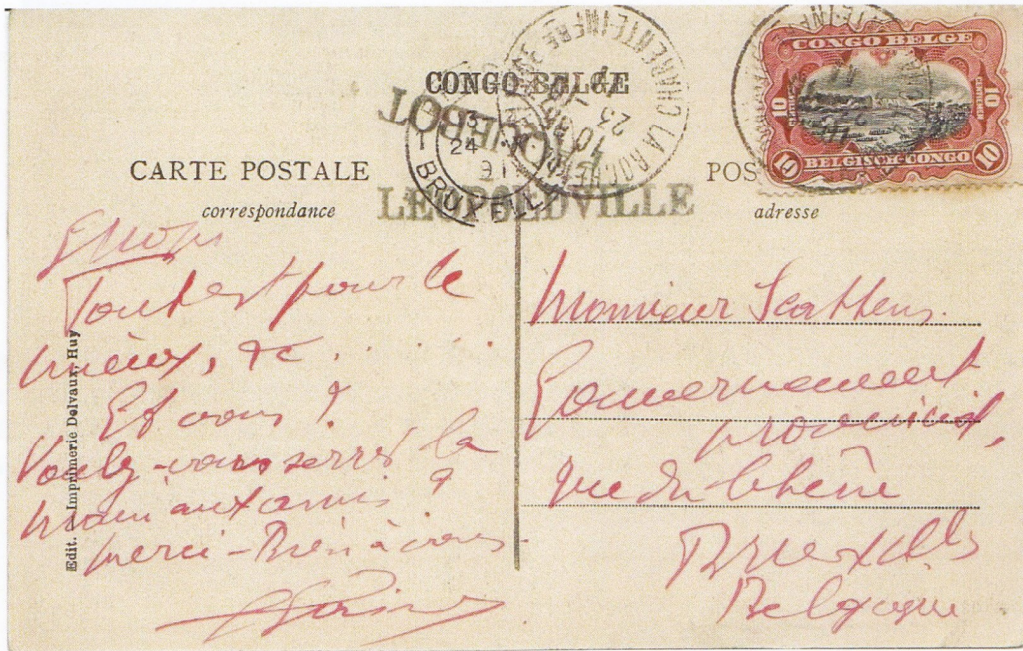


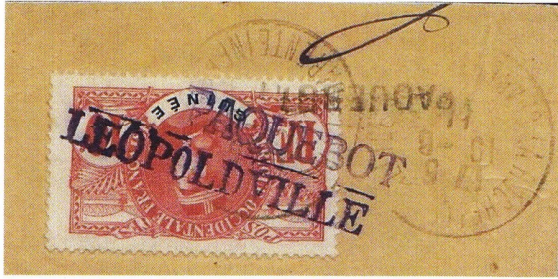
fig. 7

La première carte (fig. 7) a été écrite à bord du LEOPOLDVILLE 4. Une griffe linéaire en deux parties « PAQUEBOT LEOPOLDVILLE » a été frappée à bord. A La Rochelle, le timbre congolais a été oblitéré par le cachet à date La Rochelle-Pallice. Côté vue, nous pouvons à nouveau retrouver la petite griffe « PAQUEBOT » de La Rochelle.



fig. 8

L'affranchissement de la seconde carte (fig. 8) est également constitué de timbres congolais dont un seul a reçu, à l'escale, le cachet à date de La Rochelle-Pallice. La petite griffe « PAQUEBOT » a été partiellement et très faiblement apposée dans la partie supérieure gauche de la carte.



Comme nous l'avons mentionné ci-dessus, l'oblitération de La Rochelle peut également être retrouvée sur du courrier transporté par des navires de la C. M. B. et affranchi au moyen de timbres autres que belges et congolais.

fig. 9

A titre d'exemple (fig. 9), un fragment de lettre sur lequel on retrouve un timbre de Guinée Française, annulé par la griffe linéaire en deux parties « PAQUEBOT LEOPOLDVILLE » du Léopoldville 4 ainsi que par le cachet à date de La Rochelle et la petite griffe « PAQUEBOT ».

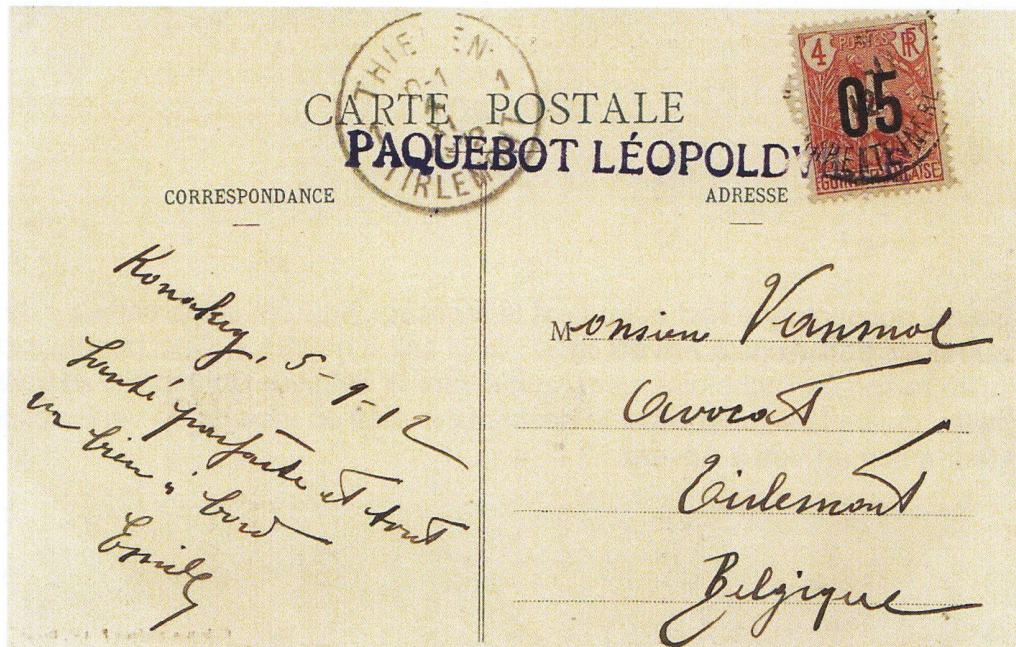


fig. 10

Le second exemple (fig. 10) est une carte écrite à Konakry (Guinée Française), probablement à bord du Léopoldville 4. La carte est affranchie au moyen d'un timbre guinéen qui est partiellement annulé par une griffe linéaire d'un seul tenant « PAQUEBOT LEOPOLDVILLE ». Cette griffe a probablement remplacé la griffe en deux parties des fig. 7 et 9. Lors du débarquement à Rochelle, le timbre a reçu le cachet à date du port.

Pour conclure ce chapitre consacré à l'escale de La Rochelle, nous vous présentons une carte un peu particulière (fig. 11-12).

Il s'agit d'une carte illustrée de la C. M. B. écrite à La Pallice le 29 juillet 1922. Elle est affranchie, côté vue, d'un timbre français oblitéré à La Rochelle le 30 juillet 1922 et, côté correspondance, de deux timbres belges oblitérés à Liège le 31 juillet 1922. Nous supposons que l'expéditeur avait initialement affranchi la carte au moyen de timbres belges mais que, craignant que l'affranchissement soit considéré comme non valable à La Rochelle, il aura rajouté un timbre français côté vue.



fig. 11

Ce qui nous intrigue tout autant est le message figurant sur la carte : « Je pense que nous arriverons à Anvers le 31, lundi soir 8 heures ». Ceci peut laisser croire qu'en raison de l'acheminement rapide vers la Belgique du courrier débarqué à La Rochelle, qui se faisait par train, le destinataire était en mesure de venir accueillir l'expéditeur à son arrivée à Anvers.

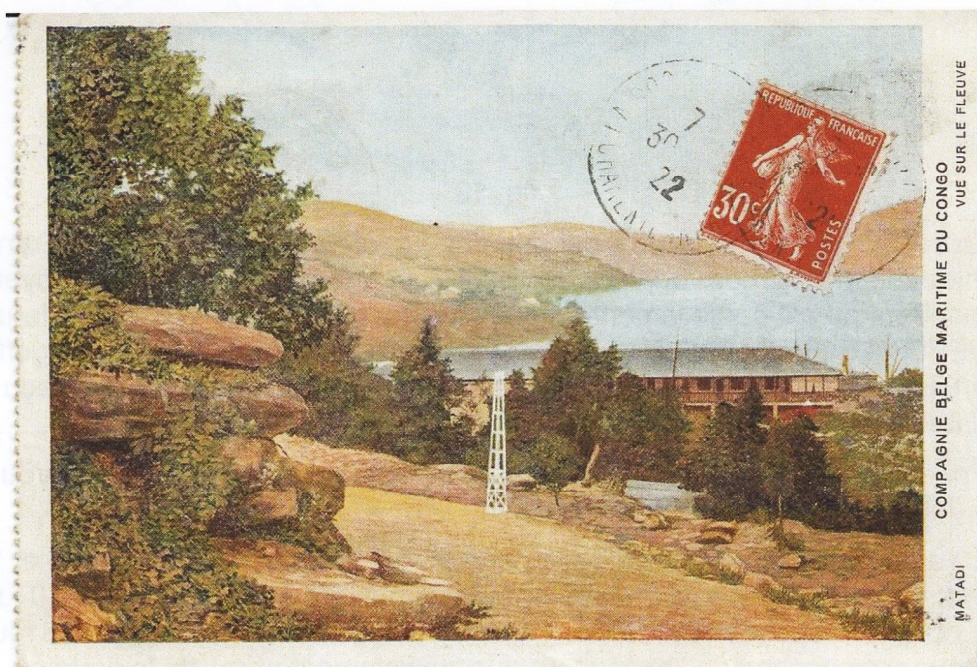


fig. 12

(à suivre)

Bibliographie Nous voudrions ajouter l'ouvrage suivant à la liste parue à la suite de la première partie de cet article (n° 10, p. 15) :
Salles R. . . *La Poste Maritime Française* (Tome 3)